

**2.2 ANALYSE CRITIQUE DES COMPTES ANNUELS ORIENTEE
DETECTION**

A COMBINER

**AVEC L'OUTIL DIAGNOSTIC SANS ELEMENT CHIFFRE
BASE SUR LES SEULES RELATIONS AVEC LES TIERS**

**1 – ANALYSE TRADITIONNELLE DU BILAN AVEC RECLASSEMENT DU LONG
TERME**

ACTIF	PASSIF
--------------	---------------

Capital économique	Capital financier ou capitaux permanents
Investissements proprement dits	Capitaux propres
Fonds de roulement net	Capitaux empruntés (dettes à long et moyen terme)

Actif Circulant	Fonds de roulement net financier
Stocks	Emprunts et comptes courants CT
Créances commerciales	Découverts bancaires CT
Autres créances	Dettes commerciales CT
Liquidités	Autres dettes CT
Total Actif Circulant	Total dettes –1 an

En conclusion : si Actif circulant > Dettes –1 an ⇐ PAS DE PROBLEME THEORIQUE

2 - ANALYSE DU BILAN : ORIENTEE « PREVENTION ET TRAITEMENT DES
DIFFICULTES »
ACTIF DISPONIBLE - DETTES EXIGIBLES

- Si l'Actif circulant est < aux Dettes court terme, alors l'entreprise **peut théoriquement rencontrer des problèmes** :



IL FAUT FAIRE UNE ANALYSE PLUS FINE ORIENTEE PREVENTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTES, POUR APPRECIER SI L'ENTREPRISE PEUT FONCTIONNER NORMALEMENT.

- Analyse plus fine

⇐ Par exemple : si les délais de paiement clients sont courts ou très courts et si les délais de paiement fournisseurs sont très longs, **il n'y a pas de problème réel à prévoir.**

SINON AVEC LE TABLEAU

(Cf. fiche outils 3.4.5):

1. Il faut retraiter vos dettes à court terme pour passer :

aux dettes exigibles : c'est-à-dire une partie du passif court terme à savoir celui qui donne lieu à un paiement immédiat.

- Notion utilisée dans la définition légale 1985 de l'état de cessation des paiements.

Puis, aux dettes exigées :

- passif plus réduit que le passif exigible
- notion **utilisée par les tribunaux de commerce** : une approche plus souple et permettant de développer l'utilisation des procédures amiables.

2. Parallèlement, il faut retraiter également, l'actif circulant afin de ne recenser que les actifs disponibles (trésorerie) et les actifs « créances » qui peuvent se transformer en cash à court délai (en général 1 mois).

- Les créances commerciales et autres créances.

Ne pas omettre :

⌘ D'exclure les clients douteux

⌘ D'exclure les débiteurs divers et les créances diverses non encaissables rapidement

- Les liquidités : il faut les retenir toutes

**3 – Analyse des postes bilan plus détaillée pour affiner
LE PRE-DIAGNOSTIC ET FAIRE LA DIFFERENCE ENTRE DES INCIDENCES SUR LA
SITUATION NETTE ET LES REVELATEURS DE DIFFICULTES**

	PM : Audit classique		Pré-diagnostic
	A retraiter	Incidences sur situation nette	Clignotants des difficultés et/ou révélateurs
3.1 Immobilisations incorporelles : - frais d'établissement amortis sur une durée trop longue - charges inscrites à tort en immobilisations	X X	Diminution des actifs Diminution des actifs	
3.2 Immobilisations corporelles : - cessions non justifiées (pour exemple pour un seul problème de trésorerie) - charges inscrites à tort en immobilisations - durée d'amortissement trop longue	X X	Diminution des actifs	→ X
3.3 Immobilisations financières : 1. Dans le cadre des « petits groupes », s'intéresser aux : - Clôtures décalées non harmonisées dans le groupe entraînant des problèmes de cut-off dans les sociétés prises individuellement. - Plus-values « internes » dans le groupe lors de cessions internes. 2. Titres de participation sans justificatifs de propriété 3. Augmentation des avances aux sociétés du groupe	X	Diminution des actifs	→ X → X → X
3.4 Actif circulant : - stocks : - Surévaluation - insuffisance de provision - variation anormale du niveau des stocks d'une année sur l'autre - Clients : - Allongement des délais d'encaissements - Absence de relances client - Insuffisance de provision - Portefeuille de commandes : inexistant ou de mauvaise qualité	X X X	Elimination d'actifs Elimination d'actifs	→ X → X → X → X
3.5 Trésorerie : - Dégradation de la trésorerie avec forte augmentation des dettes - Absence de prévisions de trésorerie			→ X → X
3.6 Capitaux propres : - Perte de la moitié du capital (TC)* - Report de date de convocation de l'assemblée d'approbation des comptes (TC) *			→ X → X
3.7 Provision risques et charges : - Voir si redressements fiscaux (ou sociaux) comptabilisés ou non - Voir si litiges prud'homaux sensibles et ou importants, comptabilisés ou non	X X	Augmentation des dettes Augmentation des dettes	Nouvelle culture Loi Perben Anticipation Procédure de sauvegarde

* TC : Tribunal de commerce

	PM : Audit classique		Pré-diagnostic
	A retraiter	Incidences sur situation nette	Clignotants des difficultés et/ou révélateurs
3.8 Dettes financières : - Nouveaux emprunts : → Vérifier l'objet du financement : - Des immobilisations à acquérir <input type="checkbox"/> OK - Du cycle d'exploitation « restructuration » - Concours obtenus sur le nom du dirigeant pour les besoins de l'entreprise (avec reprise au nom de l'entreprise PV AG) - Mise en place de Dailly notifié (au lieu et place du découvert).			→ X → X → X
3.9 Découverts autorisés : Utilisation totale ou non des autorisations d'en cours, escompte, Dailly dépassements systématiques			→ X → X
3.10 Dettes commerciales : voir évolution d'une année sur l'autre, car si allongement systématique.			→ X
3.11 Dettes fiscales et sociales : - forte augmentation d'une année sur l'autre - faire sortir l'état des privilèges et si nombreuses inscriptions (TC) *			→ X → X

En conclusion :

1. Ne pas hésiter à contacter le CIP si les **clignotants sont nombreux**
2. Et prendre les mesures nécessaires **de restructurations**, **de négociations financières**, etc...